2 octobre 2007 **07.407**

Question Marie-France Monnier Douard

Saut de classe

Les enfants ayant effectué un saut de classe à l'école enfantine (passant donc directement en 2e enfantine) doivent, avant la fin de l'année, accomplir une série de tests pour passer en première primaire. Les autres démarches, telles que demande écrite à la commission scolaire et certificat médical doivent être accomplies une deuxième fois.

Serait-il envisageable de laisser le soin aux enseignant-e-s, à la commission scolaire et à l'inspecteur ou l'inspectrice qui viennent de toute façon voir comment cela se passe en classe, d'analyser la situation de l'enfant et le faire passer sans plus de démarches en première année primaire? Et le cas échéant, si vraiment le cas pose problème ou un doute subsiste, faire passer ces tests?